

Méthode de recrutement pour les entrevues auprès des vaccinateurs

1. Vérifier le registre de participants utilisé pour la consultation dans le cadre du Plan québécois de promotion de la vaccination et essayer de recruter des personnes différentes.
 - 10 vaccinateurs recrutés (7 régions : 2, 4, 9, 14, 15, 16, 17)
2. Appeler les responsables régionaux en immunisation pour solliciter leur collaboration et leur envoyer un courriel résumant les objectifs de l'enquête, les critères de sélection et l'échéancier souhaité. N.B Vérifier si nécessité d'obtenir une autorisation du CÉR local (si vaccinateur pratique en CSSS).
3. Remplir le tableau de recrutement au fur et à mesure qu'on reçoit des noms et ajuster la sélection au besoin (voir pages suivantes).
4. Contacter par téléphone les vaccinateurs recrutés pour expliquer l'étude et solliciter leur participation.
 - Objectifs de l'étude et en quoi consiste leur participation (voir document aide mémoire)
 - Si intéressé : prise de RV et envoi du formulaire de consentement par courriel (sera lu et signé au moment de l'entrevue)
5. Envoyer courriel de confirmation quelques jours avant l'entrevue.
6. Remplir le registre de participants + notes de suivi (et noter les raisons de refus s'il y a lieu).

SÉLECTION DES VACCINATEURS – TABLEAU FINAL (AVRIL 2011)

Entrevue no	Région → Critère = proximité géographique ou particularité de l'OSV	Profil du vaccinateur → Infirmière → Médecin	Milieu de pratique → CSSS scolaire → CSSS hors scolaire → CM / GMF → Clin privée inf. → Centre Jeunesse → Pharmacie	Territoire → Urbain → Semi-urbain → Rural
1 Prétest	A	Infirmière	CSSS scolaire et hors scolaire	Semi-urbain
2	A	Infirmière	Pharmacie	Semi-urbain
3	A	Infirmière	Clin privée infirmière	Semi-urbain
4	A	Infirmière	CSSS scolaire	Rural
5	B	Infirmière	Centre Jeunesse	Urbain
6	B	Infirmière	CSSS scolaire et hors scolaire	Rural
7	A	Infirmière	GMF	Semi-urbain
8	C	Infirmière	CSSS hors scolaire (SIDEP)	Rural
9	C	Infirmière	CSSS scolaire	Rural
10	D	Pédiatre	Clinique médicale	Urbain
11	D	Infirmière	CSSS scolaire	Urbain

Critères d'admissibilité :

- Vaccine si possible depuis le début de l'implantation du programme (sept 2008)
- Vaccine au moins 20 filles par année contre le VPH (environ 50 doses)
- Parle le français

Zone urbaine : 10 000 habitants ou plus